

Commission permanente sur l'examen des contrats

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres**

Mandat SMCE155085002

Conclure avec la firme Novexco Inc. (BuroPlus), une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec 1 option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 - 3 soumissionnaires conformes - Groupe 1 - (montant estimé: 8 000 141.82 \$) et 1 seul soumissionnaire conforme - Groupe 2 - (montant estimé: 2 760 871.12 \$).

Rapport déposé au conseil d'agglomération
Le 29 octobre 2015

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission :

Présidente

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Vice-présidentes

Mme Dida Berku
Ville de Côte-Saint-Luc

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Membres

M. André Allard
Ville de Kirkland

M. Richard Celzi
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve

Mme Marie Cinq-Mars
Arrondissement d'Outremont

M. Richard Deschamps
Arrondissement de LaSalle

M. Marc-André Gadoury
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie

M. Manuel Guedes
Arrondissement de Rivière-des-Prairies –
Pointe-aux-Trembles

Mme Louise Mainville
Arrondissement du Plateau Mont-Royal

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Montréal, le 29 octobre 2015

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil d'agglomération
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au mandat SMCE155085002, nous avons l'honneur de déposer, au nom de la Commission permanente sur l'examen des contrats, le rapport de la commission concernant la conclusion avec la firme Novexco Inc. (BuroPlus) d'une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec 1 option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 - 3 soumissionnaires conformes - Groupe 1- (montant estimé: 8 000 141.82 \$) et 1 seul soumissionnaire conforme - Groupe 2 - (montant estimé: 2 760 871.12 \$).

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Émilie Thuillier
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE155085002

Conclure avec la firme Novexco Inc. (BuroPlus), une entente-cadre d'une durée de cinq ans avec 1 option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de papiers recyclés d'impression (Groupe 1) et de cartouches d'encre (Groupe 2) - Appel d'offres public 15-12654 - 3 soumissionnaires conformes - Groupe 1- (montant estimé: 8 000 141.82 \$) et 1 seul soumissionnaire conforme - Groupe 2 - (montant estimé: 2 760 871.12 \$).

À sa séance du 30 septembre 2015, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le dossier 1155085002. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe 1);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe 2).*

Le 14 octobre 2015, les membres de la commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat SMCE155085002 qui lui avait été confié. Des représentants du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la commission. Ils ont d'abord rappelé le contexte dans lequel s'inscrit le présent contrat.

L'entente cadre collective pour la fourniture et le service de distribution d'articles de bureau à la firme Corporate Express Canada Inc. (Staples Advantage), viendra à échéance le 1er novembre 2015.

L'appel d'offres actuel comporte deux groupes:

- groupe 1- articles de bureau et les papiers recyclés d'impression
- groupe 2- cartouches d'encre

Les historiques de consommation indiquent un volume d'environ 3 M\$ par année. Les quantités sont fournies à titre indicatif seulement afin de constituer un scénario d'octroi et de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville.

Il y a eu publication sur le site SÉAO et dans La Presse. Durant la période de sollicitation, sept addendas ont été publiés.

Le présent dossier a pour objet de conclure une entente-cadre collective pour chaque groupe faisant partie de l'appel d'offres pour la fourniture et la distribution d'articles de bureau et de cartouches d'encre pour l'ensemble des unités d'affaire de la Ville de Montréal et ce, au fur et à mesure des besoins à combler.

L'entente-cadre sera d'une durée de soixante mois avec une option de prolongation autorisée, selon les mêmes termes et conditions. Les montants estimés sont de 8 000 141.82 \$ pour le groupe 1 et de 2 760 871.12 \$ pour le groupe 2.

Pour cet appel d'offres, le Service de l'approvisionnement a choisi de regrouper les achats d'articles de bureau, de papier recyclé d'impression et de cartouches d'encre. Cette stratégie permettra à la Ville de :

- conserver son volume d'achat, pour l'obtention des meilleurs prix et escomptes pour l'acquisition de ces produits;
- regrouper l'ensemble des besoins et réduire le nombre d'appel d'offres à lancer et à gérer;
- éliminer l'émission de bons de commandes pour le papier et les cartouches d'encre;
- simplifier le processus d'achat pour les usagers;
- éliminer le paiement des factures en procédant par un seul paiement sur état de compte pour l'ensemble du dossier;
- réduire le nombre de livraisons et diminuer les frais de petites commandes.

Il y a eu trois soumissionnaires conformes pour les produits du groupe 1 et un seul soumissionnaire conforme pour le groupe 2.

Il y a un écart de prix de 28,7 % favorable à la Ville entre la plus basse soumission conforme et l'estimation réalisée par le Service pour le groupe 1. Pour le groupe 2, le seul soumissionnaire conforme présente un prix inférieur de 40 % à l'estimation du Service.

Les membres de la Commission ont soulevé diverses questions sur le processus d'appel d'offres dans le présent dossier.

Ils ont apprécié les explications données sur la stratégie d'approvisionnement proposée dans ce dossier. Ils ont compris que le Service visait, par cette stratégie, un service optimal à toutes les unités d'affaires tout en simplifiant le processus d'achat et en réduisant les frais.

Les membres ont aussi bien compris les raisons pour lesquelles trois offres ont été jugées non conformes en ce qui a trait aux cartouches d'encre.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la commission. La commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération:

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme et un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe 1);*
- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres et présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire (groupe 2).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE155085002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.